Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 20/03/2023 à 16h15
Réference de l'AR : 010-200062107-20230307-CA20230307_20-DE
Affiché le 21/03/2023 ; Certifié exécutoire le 21/03/2023

Délibération du Conseil d'Administration CA20230307_20

Régie du SDDEA

Cité administrative des Vassaules
CS 23076 - 10012 TROYES CEDEX

Date de convocation :
01 03 2023

Date d'affichage :
01 03 2023

Nombre de membres : 33

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres qui assistent à la séance : 18

Ayant pris part au vote :
22 dont 4 procurations

Résultat du vote :
Pour : 22
Contre : 0
Abstention : 0

Avis du Bureau Syndical :
Favorable : 6
Défavorable : 0
Abstention : 0

Extrait du registre des délibérations

Séance du 07 03 2023

L'an deux mille vingt-trois, le sept mars à neuf heures trente, les membres du Conseil d'Administration légalement convoqués se sont réunis en salle multi-activités des Vassaules, sous la présidence de Monsieur Nicolas Juillet, Président de la Régie du SDDEA.

Sont présents :
Mmes et MM. JUILLET, VIART, HOMEHR, AUBRY, BOISSEAU, DRAGON, FINELLO, GERMAIN, GROSJEAN, HILTZER, JACQUARD, JAY, LAMY, LEROY, MAILLAT, MAILLET, PACKO, POILVE.

Sont excusés et donnent procuration :
M. BRET donne procuration à M. BOISSEAU
M. FIGIEL donne procuration à M. JUILLET
M. GUNDALL donne procuration à M. GROSJEAN
Mme THOMAS donne procuration à M. JAY

Sont Absents :
Mme et MM. BOULARD, BAILLY-BAZIN, DUQUESNOY, GAUDY, LANTHIEZ, LE CORRE, LEIX, MANDELLI, MASURE, PELOIS, ZAJAC.

Assiste également à la réunion :
M. GILLIS, Directeur Général de la Régie du SDDEA.

Secrétaire de séance :
M. JAY a été élu secrétaire de séance.

Au titre du Bureau Syndical hors membre du Conseil d'Administration y compris procurations :
MM. ANTOINE, BANACH, BOYER, BRIQUET, THIEBAUT, VIART.

OBJET DE LA DELIBERATION	Lancement d'appel d'offres du marché de Travaux de création et réhabilitation du dispositif de collecte des eaux usées domestique - COPE de MESNIL-SAINT-PERE

Pièce-jointe : *Rapport de présentation de lancement d'appel d'offres*

Vu le Syndicat Mixte Ouvert de l'Eau, de l'Assainissement Collectif, de l'Assainissement Non Collectif, des Milieux aquatiques et de la Démoustication (SDDEA), créé depuis le 1er juin 2016 en application de l'arrêté préfectoral DCDL-BCLI 201681-0003 du 21 Mars 2016 ;
Vu les statuts du SDDEA dans leur version en vigueur à la date de la séance ;
Vu la délibération n° 3 du Syndicat SDDEA en date du 2 juin 2016, portant création de la Régie du SDDEA ;
Vu les statuts de la Régie du SDDEA dans leur version en vigueur à la date de la séance ;
Vu la délibération du Conseil d'Administration n°CA20201022_4 du 22 octobre 2020 relative aux pouvoirs du Directeur Général de la Régie ;
Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code de la commande publique ;
Vu la délibération n° CA20201120_13 du Conseil d'Administration en date du 20 novembre 2020 ;
Vu la délibération n° CA20201120_12 du Conseil d'Administration en date du 20 novembre 2020 ;
Vu la délibération n° CA20230307_10 du Conseil d'Administration en date du 07 mars 2023.

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 20/03/2023 à 16h15
Réference de l'AR : 010-200062107-20230307-CA20230307_20-DE
Affiché le 21/03/2023 ; Certifié exécutoire le 21/03/2023

LE PRESIDENT EXPOSE AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Le Système de Traitement des Eaux Usées (STEU) du COPE de Mesnil-Saint-Père a été mis en service en 1973 et présente une capacité nominale de 1 550 Equivalents-Habitants (EH). Il est de type boues activées en aération prolongée.

Cet ouvrage traite l'ensemble des effluents en provenance de la commune de Mesnil-Saint-Père dont la particularité est d'être une commune touristique, avec une forte fréquentation l'été. Cet afflux touristique engendre une forte variation entre les volumes et les charges entrants sur le STEU en basse saison et en haute saison touristique.

Le rejet du STEU s'effectue dans le ru du Plantin qui rejoint la Barse. La qualité de ce ruisseau, qui collecte également les eaux pluviales de la commune, ainsi que le drainage des terrains agricoles, est dégradée par les rejets du STEU.

Cet ouvrage ancien est devenu obsolète du fait de son sous-dimensionnement en période estivale. La construction d'un nouveau STEU s'impose avec une démolition de l'ouvrage d'épuration existant et avec un déplacement du point de rejet des effluents traités dans la Barse, qui offre une meilleure capacité de dilution. Le nouveau système devra permettre de garantir un traitement plus poussé de toutes les formes de pollution et notamment l'azote et le phosphore et être en capacité d'accepter les variations de charges de pollution. Par ailleurs, le dispositif de collecte des eaux usées du COPE de Mesnil-Saint-Père date également de 1973. Depuis 1995, un diagnostic a mis en évidence l'intrusion importante d'eaux claires permanentes parasites (ECPP) une grande partie de l'année, dès lors que les ouvrages se trouvent en contact avec l'eau présente dans le sol, constitué essentiellement d'argiles et sables verts. La présence des ECPP conduit à une surcharge du STEU.

Le programme d'inspections télévisées des ouvrages de collecte mené dans le cadre du diagnostic a montré la présence de nombreux désordres (fissures, emboîtements insuffisants, …) sur les réseaux et branchements en amiante-ciment, dont la profondeur de pose est en moyenne de 2,80 m et peut atteindre par endroit 4,50 m. Ces ouvrages sont posés sur un sol de mauvaise qualité et de portance faible.

Les quelques programmes de réhabilitation (remplacement du collecteur au centre bourg sur 500 ml et réparations ponctuelles) déjà engagés n'ont pas conduit à une réduction significative des ECPP.

En conséquence, la Régie du SDDEA a décidé, lors de la séance de son Conseil d'Administration du 20 novembre 2020 :

- d'engager l'opération de construction d'un nouveau STEU (délibération n°CA20201120_13) ;
- de lancer une étude de faisabilité afin de définir les conditions de création ou de réhabilitation du dispositif existant (délibération n°CA20201120_12).

Lors d'une réunion au sein de la Régie du SDDEA le 14 octobre 2022, l'opération de construction d'un nouveau système d'assainissement des eaux usées du COPE de Mesnil-Saint-Père a été définie de la manière suivante :

Partie STEU

- Construction d'un STEU d'une capacité variant de 600 à 2 200 Equivalents-Habitants (EH) en termes de charge organique ;
- Pose d'un réseau de rejet des effluents traités entre le futur STEU et la Barse d'une longueur de 2 750 ml ;
- Démolition des anciens ouvrages d'épuration ;
- Mise en place des zones de compensation en raison de l'impact du projet sur les zones humides existantes.

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 20/03/2023 à 16h15
Réference de l'AR : 010-200062107-20230307-CA20230307_20-DE
Affiché le 21/03/2023 ; Certifié exécutoire le 21/03/2023

Partie dispositif de collecte

- Création d'un réseau de collecte à écoulement gravitaire sur une longueur de 2 945 ml y compris branchements et pose de canalisations de refoulement sur 590 ml ;
- Chemisage du collecteur existant à écoulement gravitaire sans branchements sur une longueur de 635 ml et reprise de l'étanchéité intérieure des regards principaux en résine ;
- Pose de 3 postes de relèvement y compris armoires électriques et dispositifs de télésurveillance.

Par application de l'article L.2113-10 du code de la commande publique, les prestations relatives aux travaux de création et réhabilitation du dispositif de collecte des eaux usées domestique sont alloties en 4 lots traités en marchés séparés et définis comme suit :

Lots	Intitulés	Nomenclature(s) CPV	Montants estimés HT
1	Création d'un collecteur zone du lac, centre bourg et RD	45232411-6	2 832 670 €
2	Création d'un collecteur sous voiries communales	45232411-6	1 492 330 €
3	Réhabilitation des collecteurs par chemisage	45232411-6	110 000 €
4	Postes de refoulement	45232411-6	250 000 €
			4 685 000 €

Le rapport annexé précise les éléments particuliers de la procédure de mise en concurrence.

Une Commission d'appel d'offres se réunira en septembre 2023 afin d'attribuer les marchés correspondants.

C'est dans ce contexte, qu'il est demandé aux membres du Conseil d'Administration d'autoriser le lancement d'appel d'offres relatif au marché de travaux de création et réhabilitation du dispositif de collecte des eaux usées domestique.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE :

- **D'AUTORISER** le Directeur Général de la Régie du SDDEA à procéder au lancement de la procédure d'appel d'offres relative au marché de travaux de création et réhabilitation du dispositif de collecte des eaux usées domestique ;

- **DE DONNER** tout pouvoir au Directeur Général de la Régie du SDDEA à signer tout acte administratif, juridique, financier ou technique, notamment de nature conventionnelle, à intervenir en application ou en exécution de la présente délibération.

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 20/03/2023 à 16h15
Réference de l'AR : 010-200062107-20230307-CA20230307_20-DE
Affiché le 21/03/2023 ; Certifié exécutoire le 21/03/2023

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.[i]

Pour extrait conforme,
Le Président,

NICOLAS JUILLET
2023.03.20 16:09:23 +0100
Ref:20230315_161802_2-3-O
Signature numérique
le Président

Nicolas JUILLET

Nicolas JUILLET

[i] *La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne (R.421-1 du code de justice administrative) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité.*

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 20/03/2023 à 16h15
Réference de l'AR : 010-200062107-20230307-CA20230307_20-DE
Affiché le 21/03/2023 ; Certifié exécutoire le 21/03/2023

RAPPORT DE PRÉSENTATION

LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES

REHABILITATION DU SYSTEME DE TRAITEMENT DES EAUX USEES (STEU) DU COPE DE MESNIL-SAINT-PERE

TRAVAUX DE CREATION ET REHABILITATION DU DISPOSITIF DE COLLECTE DES EAUX USEES DOMESTIQUE

Conseil d'Administration
du 7 mars 2023

RÉGIE DU
SDDEA

PREAMBULE

Le Système de Traitement des Eaux Usées (STEU) du COPE de Mesnil-Saint-Père a été mis en service en 1973 et présente une capacité nominale de 1 550 Equivalents-Habitants (EH). Il est de type boues activées en aération prolongée.

Cet ouvrage traite l'ensemble des effluents en provenance de la commune de Mesnil-Saint-Père dont la particularité est d'être une commune touristique, avec une forte fréquentation l'été. Cet afflux touristique engendre une forte variation entre les volumes et les charges entrants sur le STEU en basse saison et en haute saison touristique.

Le rejet du STEU s'effectue dans le ru du Plantin qui rejoint la Barse. La qualité de ce ruisseau, qui collecte également les eaux pluviales de la commune, ainsi que le drainage des terrains agricoles, est dégradée par les rejets du STEU.

Cet ouvrage ancien est devenu obsolète du fait de son sous-dimensionnement en période estivale. La construction d'un nouveau STEU s'impose avec une démolition de l'ouvrage d'épuration existant et avec un déplacement du point de rejet des effluents traités dans la Barse, qui offre une meilleure capacité de dilution. Le nouveau système devra permettre de garantir un traitement plus poussé de tous les formes de pollution et notamment l'azote et le phosphore et être en capacité d'accepter les variations de charges de pollution.

Par ailleurs, le dispositif de collecte des eaux usées du COPE de Mesnil-Saint-Père date également de 1973. Depuis 1995, un diagnostic a mis en évidence l'intrusion importante d'eaux claires permanentes parasites (ECPP) une grande partie de l'année, dès lors que les ouvrages se trouvent en contact avec l'eau présente dans le sol, constitué essentiellement d'argiles et sables verts. La présence des ECPP conduit à une surcharge du STEU.

Le programme d'inspections télévisées des ouvrages de collecte mené dans le cadre du diagnostic a montré la présence de nombreux désordres (fissures, emboîtements insuffisants, …) sur les réseaux et branchements en amiante-ciment, dont la profondeur de pose est en moyenne de 2,80 m et peut atteindre par endroit 4,50 m. Ces ouvrages sont posés sur un sol de mauvaise qualité et de portance faible.

Les quelques programmes de réhabilitation (remplacement du collecteur au centre bourg sur 500 ml et réparations ponctuelles) déjà engagés n'ont pas conduit à une réduction significative des ECPP

En conséquence, la Régie du SDDEA a décidé, lors de la séance de son conseil d'administration du 20 novembre 2020 :

- d'engager l'opération de construction d'un nouveau STEU ;
- de lancer une étude de faisabilité afin de définir les conditions de création ou de réhabilitation du dispositif existant.

Lors d'une réunion au sein de la Régie du SDDEA le 14 octobre 2022, l'opération de construction d'un nouveau système d'assainissement des eaux usées du COPE de Mesnil-Saint-Père a été définie de la manière suivante :

Partie STEU

- Construction d'un STEU d'une capacité variant de 600 à 2 200 Equivalents-Habitants (EH) en termes de charge organique ;
- Pose d'un réseau de rejet des effluents traités entre le futur STEU et la Barse d'une longueur de 2 750 ml ;

- Démolition des anciens ouvrages d'épuration ;
- Mise en place des zones de compensation en raison de l'impact du projet sur les zones humides existantes.

Partie dispositif de collecte

- Création d'un réseau de collecte à écoulement gravitaire sur une longueur de 2 945 ml y compris branchements et pose de canalisations de refoulement sur 590 ml ;
- Chemisage du collecteur existant à écoulement gravitaire sans branchements sur une longueur de 635 ml et reprise de l'étanchéité intérieure des regards principaux en résine ;
- Pose de 3 postes de relèvement y compris armoires électriques et dispositifs de télésurveillance.

A la prochaine séance du conseil d'administration de la Régie du SDDEA le 7 mars 2023, il est proposé que l'opération soit allotie de la manière suivante :

Partie STEU

Lots	Estimation de l'opération € HT
Lot n° 1 « Construction d'un STEU »	1 917 500
Lot n° 2 « Canalisation de rejet »	412 500
Lot n° 3 « Démolition de l'ancien STEU »	120 000
Lot n° 4 « Zones de compensation »	50 000
TOTAL TRAVAUX HT en €	**2 500 000**

Partie dispositif de collecte

Lots	Estimation de l'opération € HT
Lot n° 1 « Création d'un collecteur zone du lac, centre bourg et RD »	2 832 670
Lot n° 2 « Création d'un collecteur sous voiries communales »	1 492 330
Lot n° 3 « Réhabilitation des collecteurs par chemisage »	110 000
Lot n° 4 « Postes de refoulement »	250 000
TOTAL TRAVAUX HT en €	**4 685 000**

Au total, l'opération porte sur 7 185 000,00 € HT de travaux.

PRESENTATION DE LA PROCEDURE/ MARCHE

PUBLICITE

- Date d'envoi de l'avis au BOAMP et au JOUE : mois de avril 2023
- Organe et date de parution de l'avis :

  - BOAMP
  - JOUE
  - L'Est Eclair / libération champagne

- Date de mise en ligne sur le profil acheteur « Xmarche » et de dépôt du dossier de consultation sur la plateforme de dématérialisation : mois de avril 2023

RÉGIE DU
SDDEA

PROCEDURE

☐ Appel d'offres ouvert
☐ Appel d'offre restreint
☒ Procédure avec négociation

ALLOTISSEMENT

Par application de l'article L.2113-10 du CCP, les prestations sont alloties en **4 lots** traités en marchés séparés et définis comme suit :

Lots	Intitulés	Nomenclature(s) CPV	Montants estimés HT
1	Création d'un collecteur zone du lac, centre bourg et RD	45232411-6	2 832 670
2	Création d'un collecteur sous voiries communales	45232411-6	1 492 330
3	Réhabilitation des collecteurs par chemisage	45232411-6	110 000
4	Postes de refoulement	45232411-6	250 000
			4 685 000

TYPE DE MARCHE

☒ Ordinaire de travaux
☐ Accord-cadre à bons de commande
☐ Accord-cadre à marchés subséquents

VARIANTE/ PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES EVENTUELLES (OPTIONS)

☐ Les variantes sont autorisées
☒ Les variantes ne sont pas autorisées

☐ Des prestations supplémentaires éventuelles (options) sont requises
☒ Des prestations supplémentaires éventuelles (options) ne sont pas requises

DATE LIMITE DE RECEPTION DES PLIS

- Minimum 15 jours calendaires pour le délai de réception des candidatures à compter de la date d'envoi de l'invitation à confirmer l'intérêt
- Minimum 10 jours calendaires à compter de la date d'envoi de l'invitation à soumissionner.

RÉGIE DU
SDDEA

CRITERES D'ANALYSE DES CANDIDATURES

CRITERES DE JUGEMENT DES CANDIDATURES

Renseignements administratifs sur le candidat :

- Lettre de candidature (le DC1 joint aux documents de la consultation ou téléchargeable sur *http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat*, peut être utilisé) contenant :

✓ l'identité du candidat, sa forme juridique (opérateur économique unique ou groupement d'opérateurs économiques avec désignation des membres et du mandataire) ;
✓ le ou les lots auxquels le candidat souhaite soumissionner ;
✓ une déclaration sur l'honneur attestant que le candidat ne se trouve pas dans un cas d'exclusion mentionné aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 et L. 2141-7 à L. 2141-11 notamment s'il satisfait aux obligations concernant l'emploi des travailleurs handicapés définies aux articles L.5212-1 à L. 5212-11 du code du travail.

En cas de sous-traitance :

- Déclaration de sous-traitance (le DC4 joint aux documents de la consultation ou téléchargeable sur http://www.economie.gouv.fr /daj/formulaires-declaration-candidat, peut être utilisé).

Renseignements sur l'aptitude et les capacités du candidat (à fournir un par lot):

- Déclaration du candidat (le DC2 joint aux documents de la consultation ou téléchargeable sur *http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-déclaration-candidat* peut être utilisé) avec en annexes ou à l'intérieur, les documents ou renseignements suivants conformément à l'arrêté 22 mars 2019 :

- **En ce qui concerne l'aptitude à exercer l'activité professionnelle :**

Sans objet.

- **En ce qui concerne la capacité économique et financière :**

✓ le chiffre d'affaires annuel moyen au cours des 3 dernières années ;
✓ tout autre moyen prouvant la capacité du candidat à réaliser les prestations.

- **En ce qui concerne les capacités techniques et professionnelles :**

✓ la liste des travaux similaires exécutés au cours des 5 dernières années (préciser le montant, la date d'achèvement et le lieu d'exécution) et/ou les attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants ;
✓ les moyens généraux du candidat (moyens humains et matériels de l'entreprise) :

- Détail de la composition dès l'équipes susceptible d'être mobilisés et présentation de la liste récapitulative de l'ensemble des membres du groupement (mandataire, cotraitants, sous-traitants éventuels) ;
- Détail des compétences et de la/des personne(s) désignée(s) comme responsable de cette(ces) compétence(s), détaille diplôme, expérience, références et formations (CV) ;

RÉGIE DU
SDDEA

EXAMEN DES CANDIDATURES

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

L'acheteur n'a pas prévu de limiter le nombre de candidat qui seront invités à participer à la phase d'offre.

Les critères retenus pour la sélection des candidatures sont, par ordre d'importance relative décroissante :
1. Qualité des références de chacun des candidats
2. Moyens de chacun des candidats

CRITERES D'ANALYSE DES OFFRES

CONTENU DES OFFRES

- Acte d'engagement
- Mémoire technique
- Offre financière

CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES

Le jugement des offres pour l'accord-cadre sera effectué selon les critères suivants :

Lot n°1-2 : Création d'un nouveau collecteur d'eaux usées :

1. Valeur technique - Pondération : 70 points

Prise en compte de la présence d'eau en fouille et explications techniques des solutions mises en place	10 points
Présentation d'une étude de terrassement et descriptif techniques des moyens humains et matériels envisagés	20 points
Prise en compte de toutes les contraintes du site et compréhension fine du projet, de ses enjeux et solutions envisagées	20 points
Adéquations des matériaux et des techniques de pose retenus par le candidat	10 points
Prise en compte des contraintes environnementales autour du projet	5 points
Organisation du planning d'exécution	5 points

Délais et cadence de pose présentés par le candidat en concordances avec les contraintes liées à l'opération	
TOTAL	70 points

2. Prix - Pondération : 30 points

Apprécié en fonction de :
- Offre remis par le candidat – formule mathématique $30 * \frac{prix\ le\ moins\ cher}{prix\ de\ l'offre}$

Lot n°3 : Réhabilitation des canalisations d'eaux usées par chemisage :

1. Valeur technique - Pondération : 60 points

Présentation d'une étude ou de la prise en compte des contraintes du site pour le choix du type de chemisage à mettre en place	25 points
Prise en compte de toutes les contraintes du site et compréhension fine du projet, de ses enjeux et solutions envisagées	25 points
Organisation du planning d'exécution Délais et cadence de pose présentés par le candidat en concordances avec les contraintes liées à l'opération	5 points
Prise en compte des contraintes environnementales autour du projet	5 points
TOTAL	60 points

2. Prix - Pondération : 40 points

Apprécié en fonction de :
- Offre remis par le candidat – formule mathématique $40 * \frac{prix\ le\ moins\ cher}{prix\ de\ l'offre}$

Lot n°4 : Fourniture et pose des postes de refoulement :

1. Valeur technique - Pondération : 60 points

Conception générale des installations	10 points
Présentation d'une étude de terrassement et de dimensionnement descriptif techniques des moyens humains et matériels envisagés	15 points
Prise en compte de toutes les contraintes du site et compréhension fine du projet, de ses enjeux et solutions envisagées	15 points
Adéquations des matériaux et du matériel retenus par le candidat	10 points
Organisation du planning d'exécution Délais et cadence de pose présentés par le candidat en concordances avec les contraintes liées à l'opération	5 points
Prise en compte des contraintes environnementales autour du projet	5 points
TOTAL	60 points

2. Prix - Pondération : 40 points

Apprécié en fonction de :

- Offre remis par le candidat – formule mathématique $40 * \frac{prix\ le\ moins\ cher}{prix\ de\ l'offre}$

RÉGIE DU
SDDEA

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

DATE DE REUNION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

- Date de réunion de la CAO : septembre 2023

COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Membres convoqués avec voix délibérative

	Noms	Prénoms	Titulaires/Suppléants
	GILLIS	Stéphane	Président
1	GROSJEAN	Patrick	Titulaire
1bis	LEROY	Marie-Thérèse	Suppléant
2	LAMY	Michel	Titulaire
2bis	HILTZER	Thierry	Suppléant
3	JUILLET	Nicolas	Titulaire
4	LE CORRE	Marie	Titulaire
4bis	GERMAIN	Daniel	Suppléant
5	JACQUARD	Gilles	Titulaire
5bis	VIART	Jean-Michel	Suppléant

Membres invités avec voix consultative

Noms	Prénoms	Fonctions
CLIPET	Gilles	Payeur départemental de la Régie du SDDEA
		DIRECCTE

Membres désignés avec voix consultative

Noms	Prénoms	Fonctions
DABERT	Clément	DGA-CAJ (Directeur Général Adjoint)